

Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues et le Portfolio Européen des Langues

Introduction

Le Cadre commun offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels... en Europe. Il décrit aussi ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer ; il énumère également les connaissances et les habiletés qu'ils doivent acquérir afin d'avoir un comportement langagier efficace. Cela englobe aussi le contexte culturel qui soutient la langue.

Bibliographie et webographie

Evropské jazykové portfolio pro žáky do 11 let, které publikuje nakladatelství FRAUS, k.s., Goethova 8, 301 31 Plzeň, tel.: 377 321 069, fax: 377 224 594, e-mail: info@fraus.cz.

Evropské jazykové portfolio pro žáky a žákyně ve věku 11-15 let, které vydalo v listopadu 2001 nakladatelství Fortuna, Jungmannova 7, 110 00 Praha 1, tel.: 224 949 113, fax: 224 946 764, e-mail: odbyt@fortuna.cz.

Evropské jazykové portfolio pro studenty ve věku 15-19 let, které publikuje Scientia spol. s.r.o., Radimova 37/50, 169 00 Praha 6 - Břevnov, tel.: 233 350 201, fax: 220 510 274, e-mail: obchod@scientia.cz.

Evropské jazykové portfolio pro dospělé, které vydává Scientia spol. s.r.o., Radimova 37/50, 169 00 Praha 6 - Břevnov, tel.: 233 350 201, fax: 220 510 274, e-mail: obchod@scientia.cz.

Evropské jazykové portfolio - příručka pro učitele a školitele, kterou vydává nakladatelství TAURIS, Ústav pro informace ve vzdělávání, Senovážné nám. 26, 111 21 Praha 1, tel.: 224 398 291, fax: 224 237 098.

ROSEN, E. *Le point sur le Cadre européen commun de référence pour les langues*. Paris : CLE International, 2007. 144 s. ISBN 978-2-09-033334-3.

Společný evropský referenční rámec pro jazyky. Olomouc : Univerzita Palackého, 2002. 267 s. ISBN 80-244-0404-4.

Un cadre européen de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Ouvrage collectif pour le Conseil de l'Europe. Paris : Editions Didier, 2001. ISBN 227805075-3.

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf

http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/?L=F&M=/main_pages/introductionf.html

Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECR)

Description du Cadre Européen

C'est un document comprenant 9 chapitres :

1. Le Cadre Commun dans son contexte politique et éducatif.
2. Approche retenue.
3. Les Niveaux Communs de référence.
4. L'utilisation de la langue et l'apprenant/utilisateur.
5. Les compétences de l'apprenant/utilisateur.
6. Les opérations d'enseignement et d'apprentissage des langues.
7. Les tâches et leur rôle dans l'enseignement et dans l'apprentissage des langues.
8. Diversification linguistique et curriculum.
9. Evaluation.

Les Niveaux Communs de Référence

Il y a six niveaux :

1. Le niveau introductif ou de découverte (A1)
2. Le niveau intermédiaire ou de survie (A2)

3. Le niveau seuil (B1)
4. Le niveau avancé ou utilisateur indépendant (B2)
5. Le niveau autonome ou de compétence opérationnelle effective (C1)
6. La maîtrise (C2)

Niveau A1 :

Le niveau A1 correspond à un vrai niveau de découverte de la langue (60 à 80 heures de français). L'apprenant doit être capable de :

- comprendre des mots familiers, des expressions courantes sur lui, sa famille et son environnement immédiat, dans des phrases très simples,
- comprendre des documents authentiques très simples comme annonces, affiches, des cartes postales,
- prendre part à une conversation de base, si l'interlocuteur parle lentement et reformule,
- poser quelques questions très simples et y répondre si le sujet est très familier, de décrire son lieu d'habitation et les gens qu'il connaît
- écrire une carte postale très simple de 3 ou 4 phrases, de même qu'il peut répondre à un questionnaire informatif sur lui-même. En général, il s'agit de phrases isolées,
- prononcer de manière approximative faisant de nombreuses erreurs phonétiques.

En clair, l'apprenant peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Il peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient...). Il peut répondre au même type de questions. Il peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Niveau A2 :

Le niveau A2 correspond à un niveau intermédiaire ou usuel (environ 200 h d'apprentissage). L'apprenant de niveau A2 doit être capable de :

- comprendre des expressions et un lexique très fréquent relatifs à lui-même, sa famille, son univers proche (famille, achats, travail, école..),
- comprendre des messages simples et clairs, courts,
- trouver des informations prévisibles dans des documents courants, comme des publicités, des prospectus, des menus, des horaires, des lettres personnelles simples,
- communiquer lors de tâches simples et habituelles, avec un échange d'informations simple et direct sur des activités et des sujets familiers,
- échanger de manière brève en général, tout en faisant encore des erreurs phonétiques peut écrire des notes et des messages courts et simples, une lettre personnelle très simple, comme des remerciements.

En clair, l'apprenant peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (informations personnelles ou familiales, achats, environnement proche, travail). Il peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Il peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets familiers et habituels, évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats. L'apprenant doit donc être capable de réaliser ces tâches sans difficulté à la fin d'un bon cursus débutant.

Niveau B1 :

Le niveau B1 correspond au niveau seuil. L'apprenant est capable de « se débrouiller » dans bon nombre de situations (380 heures d'apprentissage environ). L'apprenant de niveau B1 est capable

de :

- comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers, concernant le travail, l'école, les loisirs,
- comprendre l'essentiel d'émissions de radio ou de télévision différentes sur l'actualité ou des sujets qui l'intéressent,
- comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à son travail,
- comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits,
- faire face à la majorité des situations que l'on rencontre lors de voyages,
- parler de sujets familiers ou d'intérêt personnel (famille, voyage, loisirs, actualité),
- s'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, ses rêves, ses espoirs ou ses buts,
- donner les raisons ou explications de ses opinions ou projets,
- raconter une histoire, l'intrigue d'un livre ou d'un film,
- exprimer ses réactions,
- écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui l'intéressent,
- écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.

En clair, l'apprenant peut comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, les loisirs... Il peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue est parlée. Il peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. Il peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Niveau B2 :

Ce niveau correspond à un niveau avancé, dit indépendant. L'apprenant commence à faire preuve d'aisance dans bon nombre de situations. Ce niveau représente en général 550 à 600 heures d'apprentissage de la langue. L'apprenant de niveau B2 est capable de :

- comprendre des conférences et des discours assez longs, même suivre une argumentation complexe si le sujet est familier,
- comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité, les informations,
- comprendre la plupart des films en langue standard,
- lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines, avec un certain point de vue,
- comprendre un texte littéraire contemporain en prose,
- communiquer avec un assez bon degré de spontanéité et d'aisance qui rend possible une interaction normale avec un locuteur natif,
- peut participer activement à une conversation dans des situations familières,
- présenter et défendre ses opinions,
- s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à ses centres d'intérêt,
- développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités,
- écrire des textes clairs et détaillés sur des sujets relatifs à ses centres d'intérêt,
- écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée,
- écrire des lettres officielles, dans lesquelles il expose une argumentation.

En clair, l'apprenant peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Il peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande

gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités. Il devient difficile d'évaluer si l'apprenant est capable de réussir ce diplôme, car tout va dépendre de son niveau global. Mieux vaut attendre qu'il sache bien défendre une opinion et argumenter avant de l'encourager à se présenter à ce diplôme.

Niveau C1 :

Le niveau C1 correspond à ce que l'on appelle un niveau d'autonomie. L'apprenant commence à faire preuve d'une très grande aisance et d'une spontanéité certaine, qui ne peut être atteinte qu'après 750 à 850 heures d'apprentissage de la langue. L'apprenant de niveau C1 est capable de :

- comprendre un long discours, même s'il n'est pas clairement structuré et que l'articulation est implicite,
- comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort,
- comprendre des textes littéraires longs, complexes et en apprécier les différences de style,
- comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec son domaine,
- s'exprimer spontanément et couramment sans trop avoir à chercher ses mots, utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles,
- exprimer ses idées et opinions avec précision,
- présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en développant certains points et terminant son intervention de façon appropriée,
- s'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer son point de vue,
- écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai, un rapport, en soulignant les points importants,
- adopter un style adapté au destinataire.

En clair, l'apprenant peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants, ainsi que de saisir des significations implicites. Il peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment avoir besoin de chercher ses mots. Il peut utiliser la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. Il peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours. Il est important de le proposer à des apprenants qui sont capables d'argumenter, de s'exprimer sans réelles difficultés et de ne pas les encourager à se présenter au diplôme s'ils n'ont pas un esprit analytique.

Niveau C2 :

Le niveau C2 correspond au niveau de maîtrise de la langue. L'apprenant est capable de réaliser des tâches académiques de niveau avancé. Des apprenants ayant plus de 1000 heures d'apprentissage peuvent s'y présenter. L'apprenant de niveau C2 est capable de :

- comprendre le langage oral, que ce soit dans des conditions du direct ou dans les médias, même quand on parle vite,
- lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme (manuel, article spécialisé ou œuvre littéraire),
- participer sans effort à une discussion, en étant à l'aise avec les expressions idiomatiques,
- s'exprimer couramment et avec précision,
- faire de fines nuances de sens dans son discours,
- peut présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte,
- construire une présentation de façon logique et aider son auditeur à remarquer et se rappeler les points importants,
- écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances,
- rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire,

- résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.

En clair, l'apprenant peut comprendre sans effort pratiquement tout ce qu'il lit ou entend. Il peut restituer faits et arguments de diverses sources écrites et orales en les résumant de façon cohérente. Il peut s'exprimer spontanément, très couramment et de façon précise et peut rendre distinctes de fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes.

Les quatre compétences fondamentales

Le Cadre Commun de Référence développe et définit pour chaque niveau les différentes compétences avec des exemples. Les quatre compétences fondamentales (compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite) sont déclinées sous forme d'activités : écouter, lire, prendre part à une conversation, s'exprimer oralement en continu, écrire. Ceci permet donc d'éviter une terminologie trop technique et d'utiliser rapidement la langue cible pour indiquer les objectifs d'apprentissage.

Le Portfolio Européen des Langues (PEL)

Le PEL a été élaboré et testé par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe pendant trois ans. Les résultats de l'expérimentation étant largement positifs, la plupart des États membres ont souhaité l'introduire au cours de l'année 2001, Année européenne des langues.

Il s'agit d'un document dans lequel toute personne qui apprend ou a appris une langue - que ce soit à l'école ou en dehors - peut consigner ses connaissances linguistiques et ses expériences culturelles, ce qui peut l'inciter à réfléchir sur son apprentissage.

Le PEL contient un passeport de langues que son détenteur met régulièrement à jour. Une grille lui permet de définir ses compétences linguistiques selon des critères reconnus dans tous les pays européens et de compléter ainsi les traditionnels certificats scolaires. Le document fournit aussi une biographie langagière détaillée englobant toutes les expériences faites dans les diverses langues et qui est destinée à orienter l'apprenant dans la planification et l'évaluation de son apprentissage. Un dossier rassemblant des travaux personnels attestant des performances atteintes complète le tout.

Le PEL sert à :

- encourager le plurilinguisme et le développement interculturel dans toutes les couches de la population,
- renforcer et soutenir la motivation à tous les stades d'un apprentissage qui se poursuit tout au long de la vie,
- faciliter la reconnaissance par les employeurs, les responsables de l'éducation et autres personnes des résultats obtenus en langues grâce à une documentation simple, transparente, de manière à faciliter la mobilité professionnelle et éducative,
- faciliter la mobilité des citoyens en Europe,
- améliorer la cohérence dans et entre les systèmes éducatifs nationaux,
- permettre aux titulaires du PEL de présenter leurs compétences en langues à tout moment d'une manière actualisée, positive et transparente,
- permettre aux parents de suivre et d'encourager les progrès linguistiques de leurs enfants...

Que devra contenir un PEL ?

Tous les PELs comportent au minimum 3 parties qui seront développées selon l'âge des utilisateurs : un passeport, une biographie langagière, un dossier. Certains y ajoutent une quatrième : des compétences interculturelles (des contacts avec d'autres langues et cultures).

1) Passeport des langues

- donne une vue d'ensemble des capacités de l'apprenant en différentes langues à un moment donné, cette vue d'ensemble est définie en termes de capacités en relation avec les niveaux de compétence du Cadre européen commun de référence,
- mentionne les certifications officielles et fait état des compétences langagières et d'expériences d'apprentissage linguistiques et interculturelles significatives,
- inclut des informations sur les compétences partielles et spécifiques,
- réserve une place à l'autoévaluation, à l'évaluation par des enseignants et des institutions scolaires, ainsi que par des organismes de certification, il exige que soit mentionné explicitement sur quelle base, quand et par qui l'évaluation a été réalisée.

Afin de faciliter la reconnaissance du PEL au niveau pan-européen et la mobilité des citoyens, le Conseil de l'Europe propose un Résumé de Passeport standardisé pour les apprenants adultes.

2) Biographie langagière

Cette partie est organisée de façon à favoriser l'implication de l'apprenant dans la planification de son apprentissage, dans la réflexion sur cet apprentissage et dans l'évaluation de ses progrès. Elle donne à l'apprenant l'occasion d'établir ce qu'il/elle sait faire dans chaque langue et de mentionner les expériences culturelles vécues dans le contexte éducatif officiel ou en dehors de celui-ci. Elle est organisée en vue de la promotion du plurilinguisme (c'est-à-dire, le développement de compétences dans plusieurs langues).

3) Dossier

Le Dossier offre à l'apprenant la possibilité de sélectionner des matériaux qui lui serviront à documenter et à illustrer ses acquis ou les expériences mentionnées dans la Biographie Langagière ou le Passeport.

Buts et fonctions d'un PEL

- motiver les apprenants en reconnaissant leurs efforts pour étendre et diversifier leurs capacités langagières à tous les niveaux,
- fournir un état des capacités langagières et culturelles qu'ils ont acquises (à consulter, par exemple, lorsqu'ils passent à un niveau supérieur d'apprentissage ou cherchent un emploi dans leur pays ou à l'étranger).

Deux fonctions essentielles du PEL :

1) La fonction pédagogique

- accroître la motivation des apprenants pour améliorer leur capacité à communiquer dans différentes langues, apprendre d'autres langues, chercher à faire de nouvelles expériences interculturelles,
- entraîner et aider les apprenants à réfléchir à leurs objectifs, à leurs manières d'apprendre et de réussir en langue étrangère, planifier leur apprentissage, apprendre de façon autonome,
- encourager les apprenants à accroître leur expérience plurilingue et interculturelle à l'aide, par exemple, de contacts et de visites, de la lecture, de l'utilisation des médias, de réalisation de projets.

2) La fonction de documentation et de présentation

Le PEL vise à documenter la capacité langagière plurilingue et les expériences dans d'autres langues de son détenteur de manière complète, concrète, transparente et fiable. Les instruments que contient le PEL aident les apprenants à faire le point sur les niveaux de compétence qu'ils ont atteints dans leur apprentissage d'une ou plusieurs langues étrangères afin de pouvoir en informer

autrui de façon détaillée et comparable à un niveau international.

Les occasions sont nombreuses de présenter un PEL à jour, par exemple lors d'un transfert scolaire, du passage à un cycle supérieur d'enseignement, du début d'un cours de langue, de la rencontre avec un conseiller professionnel ou de la candidature à un nouveau poste. Dans tous ces cas, le PEL est destiné à des gens qui ont leur mot à dire dans des décisions importantes pour son propriétaire. Il se peut également qu'un apprenant soit intéressé à disposer, à titre personnel, d'une documentation de ce type.

Principes

1. Toute compétence est valorisée, qu'elle ait été acquise à l'intérieur ou à l'extérieur du système d'éducation formelle.
2. Le PEL est la propriété de l'apprenant.
3. Il est lié au CECR.
4. Un ensemble de principes communs et de directives communes a été établi pour tous les PELs.

Niveaux

L'un des buts du CECR, document de base pour le PEL, est d'aider les partenaires à décrire les niveaux de compétences exigés par les normes, les tests et les examens existants afin de faciliter la comparaison entre les différents systèmes de qualifications. C'est à cet effet que le Conseil de l'Europe a conçu le Schéma descriptif et les Niveaux communs de référence.

Il semble qu'il y ait un large consensus sur le nombre et la nature des niveaux appropriés pour l'organisation de l'apprentissage des langues et une reconnaissance publique du résultat. Ces six niveaux correspondent à des interprétations de la division classique en niveau de base, niveau intermédiaire et niveau avancé. Le système proposé dans le CECR adopte une arborescence du type des « hypertextes » à partir d'une division initiale en trois niveaux :

- utilisateur élémentaire : A1 et A2,
- utilisateur indépendant : B1 et B2,
- utilisateur expérimenté : C1 et C2.

La présentation « globale » simplifiée présentée dans l'Echelle globale facilite la communication relative au système avec les utilisateurs non-spécialistes et donne des lignes directrices aux enseignants et aux concepteurs de programmes. Toutefois, afin de guider les apprenants, les enseignants et les autres utilisateurs dans le cadre du système éducatif vers un but pratique, il faut une vision d'ensemble plus détaillée. Cette vue générale est présentée sous forme d'une grille d'autoévaluation qui montre les principales catégories d'utilisation de la langue à chacun des six niveaux. Elle a pour but d'aider les apprenants à retrouver leurs principales compétences langagières afin de savoir à quel niveau d'une liste de contrôle ils doivent chercher des descripteurs plus détaillés pour autoévaluer leur niveau de compétence.